

AVIS PUBLIC

RETRAIT DE LA RÉOLUTION CA25 09 0214

AVIS est par les présentes donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par la résolution CA25 09 0214 que :

Lors de la séance tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a retiré le premier projet de résolution CA25 09 0214, adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

Ce premier projet de résolution visait à autoriser l'usage résidentiel dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083 (dossier 1251066011).

Ce retrait a été effectué conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

FAIT à Montréal, le 20 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert